

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Direction des services de la navigation aérienne

**Décision DSNA/D n° 11-0134 du 5 juillet 2011 portant délégation de signature
(direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne)**

NOR : TRAA1118571S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des services de la navigation aérienne,

Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne, et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 29 juillet 2009 portant nomination de M. Maurice Georges en qualité de directeur des services de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » ;

Vu la décision DSNA/D n° 11-0089 du 26 mai 2011 portant délégation de signature (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne) ;

Vu la décision n° 44-11 SNA/AG du 28 juin 2011 relative à l'intérim du chef du service de la navigation aérienne Antilles-Guyane,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 19 de la décision n° 11-0089 du 26 mai 2011 est modifié ainsi qu'il suit :

« Au service de la navigation aérienne Antilles-Guyane (SNA/AG), délégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens à M. Daniel Madiot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du SNA/AG par intérim, M. Olivier Jouans, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du SNA/AG à compter du 15 août 2011, Mme Catherine Segay, attachée principale d'administration de l'aviation civile, et Mme Guylène Kneur, assistante d'administration de l'aviation civile. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère chargé des transports.

Fait le 5 juillet 2011.

*Le directeur des services
de la navigation aérienne,*

M. GEORGES